

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 650

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

capital épargné — soit les cotisations augmentées des intérêts des placements — permettant de couvrir les rentes arrivant à échéance. Ce système se caractérise par une accumulation importante de fonds.

PÉRENNITÉ ET SOLIDARITÉ

C'est le degré de capitalisation qui distingue essentiellement ces deux systèmes de financement: nul en répartition, fort en capitalisation. Entre ces deux systèmes extrêmes existent des formules mixtes.

En gros, la répartition caractérise le mode de financement de l'AVS, la capitalisation, la prévoyance professionnelle.

La répartition exige la pérennité: les effectifs de cotisants doivent se renouveler afin de pourvoir

aux prestations délivrées aux bénéficiaires. Pour l'AVS, la solidarité entre générations, entre riches et pauvres, est grande. Le système est très flexible; il n'est pas sensible aux variations de salaires et de prix, puisqu'il y a un lien direct entre la perception des cotisations et la distribution des rentes. En revanche, il est influencé par les modifications d'effectifs: le rapport bénéficiaires/cotisants augmente avec le vieillissement de la population, phénomène inéluctable, ainsi qu'en période de dégradation de l'emploi (chômage notamment). Avec la capitalisation, il n'y a pas d'incidence sur les rentes en cas de modification d'effectifs. Chaque génération supporte en principe la charge de sa propre prévoyance vieillesse. Mais la solidarité est limitée à la génération des cotisants. Le système fait donc l'impasse sur ceux qui n'exercent pas d'activité rémunérée.

Parmi les exclus, les femmes qui élèvent des enfants, si le mariage se dissout; ceux et celles qui

n'ont pas une durée complète de travail rémunéré, ou ont de faibles gains (un montant dit de coordination — actuellement environ les quinze premiers milliers de francs par année — n'est pas assurable). En outre, l'inflation peut ronger le capital; en conséquence, les montants des rentes servies seraient dévalorisés.

De plus, à long terme, il y a un risque d'effondrement — certes non prévisible: les pays qui ont connu la guerre le savent.

Cependant, le cumul de capitaux du deuxième pilier représente, en Suisse, une masse croissante: environ 30 milliards vers 1970, 90 milliards vers 1980; elle devrait atteindre 90% du revenu national vers l'an 2000 et environ le quart de la fortune nationale.

Pierre Gilliland.

(à suivre)

GENÈVE

Développement et fédéralisme

26 septembre 1982: vote de l'initiative 0,7. Pour les lecteurs non genevois, un bref rapel.

Selon ce projet, l'Etat de Genève met au budget une somme annuelle équivalente à 0,7% du revenu cantonal, diminuée de l'effort fédéral et des communes genevoises en matière de coopération au développement. Le fonds ainsi constitué, 35 millions en dix ans, doit servir à des projets concrets d'aide au développement, menés à bien par des organisations privées spécialisées sous le contrôle du Grand Conseil, et finalement des citoyens (référéndum facultatif). Si la situation économique intérieure se dégrade, une partie du fonds peut être utilisée en Suisse. Enfin, en cas de crise grave, le

Législatif peut suspendre l'application des dispositions adoptées.

Sur le fond, le projet, appuyé par la gauche et les démocrates-chrétiens, est inattaquable. A noter le ridicule des organisations patronales, opposées à cette aide pour le motif que ce serait là une tâche exclusivement fédérale (tiens, l'optique fédéraliste, décentralisatrice, a ici disparu...) et qui ne voient pas que le développement des plus défavorisés, c'est aussi de l'emploi assuré ici.

Il ne suffit pas d'avoir de bonnes idées. Encore faut-il les faire passer. Et là, le travail du comité d'initiative est exemplaire. Ce qui était au départ l'idée d'un groupe restreint a été mené à chef par trois cents personnes environ. Lorsque les 13 000 signatures indispensables sont déposées en 1980, les initiateurs ne baissent pas les bras. Un bulletin d'information sert de liaison entre les militants; il permet de développer le réseau de soutien; après

vingt numéros, il compte près de 2000 abonnés, qui sont aussi des donateurs.

Au plus fort de la campagne pour la votation, il s'agit à nouveau de démultiplier les forces.¹ On fait appel aux signataires de l'initiative. Plusieurs dizaines de groupes se constituent dans les quartiers pour trouver des moyens efficaces d'informer la population. Cent vingt mille lettres sont envoyés aux femmes et aux jeunes électeurs.

Une idée généreuse et originale — le fédéralisme comme moyen d'action — une campagne imaginative et un test pour l'un des cantons riches de Suisse.

¹ Voir aussi le fascicule publié — dans la présentation claire de la série — par la Fédération des syndicats chrétiens de Genève: «Initiative 0,7%, pour la création d'un fonds cantonal d'aide au développement». Adresse utile: Chaudronniers 16, 1204 Genève.